

RCS : SEDAN  
Code greffe : 0802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SEDAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

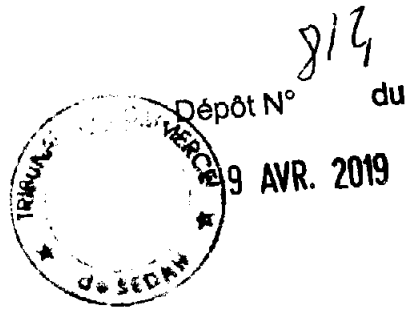
Numéro de gestion : 1988 B 50204  
Numéro SIREN : 348 931 577  
Nom ou dénomination : CHAMPAGNE ARDENNE REVISION

Ce dépôt a été enregistré le 18/04/2019 sous le numéro de dépôt 814

SASU CHAMPAGNE ARDENNE REVISION

18 RUE EDMOND PIERROT

08000 WARCQ



## COMPTES ANNUELS

**ACR-ADC CABINET PIERQUIN**  
18 RUE EDMOND PIERROT

08000 WARCQ  
03-24-59-70-50

Désignation de l'entreprise : SASU CHAMPAGNE ARDENNE REVISION Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12  
 Adresse de l'entreprise 18 RUE EDMOND PIERROT 08000 WARCQ Durée de l'exercice précédent\* 12

Numéro SIRET\* 34893157700038 Néant  \*

				Exercice N clos le, <u>13 10 8 2 0 1 8</u>		N-1 <u>13 10 8 2 0 1 7</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
<b>Capital souscrit non appelé (I)</b>		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
	Fonds commercial (1)	AH	AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	21 020	21 020	21 020	21 020
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Immobilisations en cours	AV	AW				
	Avances et acomptes	AX	AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV				
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	BI				
	<b>TOTAL (II)</b>	BJ	BK	21 020	21 020	21 020	21 020
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
En cours de production de biens		BN	BO				
En cours de production de services		BP	BQ	4 120	4 120	2 400	2 400
Produits intermédiaires et finis		BR	BS				
Marchandises		BT	BU				
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	BW				
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	209 015	17 982	191 033	140 823
	Autres créances (3)	BZ	CA	49 179		49 179	42 379
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE				
	Disponibilités	CF	CG	238 154		238 154	260 849
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	2 833		2 833	2 713
<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK	503 301	17 982	485 319	449 163	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	CO	IA	524 321	17 982	506 338	470 183
Revois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	21 507
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :			Créances :		

*Certifié conforme le Président*

EXEMPLAIRE A CONSERVER DANS LE REGISTRE

Désignation de l'entreprise : SASU CHAMPAGNE ARDENNE REVISION

Néant  \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DEULOMINI

QUADRANTUS Informatique

		Exercice N		Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....210.000.....)	DA	210 000	210 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB				
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC				
	Réserve légale (3)	DD	21 000	21 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE				
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI )	DF				
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG	2 235	3 167		
	Report à nouveau	DH				
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	13 846	19 069		
	Subventions d'investissement	DJ				
	Provisions réglementées *	DK				
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	247 081	253 235		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM				
	Avances conditionnées	DN				
	<b>TOTAL (II)</b>	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP				
	Provisions pour charges	DQ				
	<b>TOTAL (III)</b>	DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS				
	Autres emprunts obligataires	DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU				
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	170 221	130 750		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	46 366	50 108		
	Dettes fiscales et sociales	DY	42 623	36 089		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ				
Compte régul.	Autres dettes	EA	46			
	Produits constatés d'avance (4)	EB				
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	259 257	216 947			
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	506 338	470 183			
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B				
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
		Ecart de réévaluation libre	1D			
		Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF				
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	259 257	216 947			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		SASU CHAMPAGNE ARDENNE REVISION			Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	Exercice (N-1)	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	} biens*	FD		FE		FF	
			} services*	FG	337 470	FH		FI
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		337 470	FK		FL	337 470
	Production stockée*					FM	1 720	715
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	79	
	Autres produits (1) (11)					FQ	2	11
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	339 271
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	264 409	283 678
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	985	909
	Salaires et traitements*					FY	40 624	34 739
	Charges sociales (10)					FZ	15 672	13 245
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	}	- dotations aux amortissements*		GA		
				- dotations aux provisions		GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
	Autres charges (12)					GE	1	1
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	321 690	332 572
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	17 580	27 074
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 707	2 274
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	2 707	2 274
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 368	1 135
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	1 368	1 135
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	1 339	1 140
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	18 919	28 214

Désignation de l'entreprise : <u>SASU CHAMPAGNE ARDENNE REVISION</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH		
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	5 073 9 145	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	341 978 361 921	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	328 132 342 852	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	13 846 19 069	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP	
		- Crédit bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## ANNEXE

### SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice		NA
Evènements significatifs postérieurs à la clôture		NA
<b>- REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>		
Principes et conventions générales	x	
Dérogations		NA
Permanence ou changement de méthodes	x	
Informations générales complémentaires	x	
Informations complémentaires (CICE)	x	
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN</b>		
Fonds commercial	x	
<b>- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</b>		
Dettes garanties par des sûretés réelles		NA
Montant des engagements financiers		NA
Informations en matière de crédit bail		NA
Engagement en matière de pensions et retraites		NS
Liste des filiales et participations		NA

NA = Non Applicable NS = Non significative

## ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

# Règles et méthodes comptables

## ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

**De la SAS "Champagne Ardenne Révision" sis à WARCQ (08000), 18 rue Edmond Pierrot dont le secteur d'activité est l'exercice de la profession de Commissariat aux Comptes**

L'annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 506.338 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 337.470 Euros et dégagant un bénéfice de 13.846 € ont été établis selon les normes définies par les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du recueil reprenant l'ensemble des normes comptables en vigueur à la clôture de l'exercice ; ces normes comprennent les dispositions réglementaires issues du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, les règlements ultérieurs de l'ANC le modifiant & les dispositions infra-réglementaires issues des notes de présentation des règlements de l'ANC, des avis du CNC ainsi que de leur note de présentation, des recommandations du CNC et de l'ANC et, enfin, des communiqués, des prises de position et des notes d'information.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2017 au 31/08/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été établis par le Président de la société.

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les principes d'établissement des comptes annuels ont été appliqués conformément aux hypothèses de bases :

- image fidèle,
- comparabilité et continuité de l'exploitation,
- régularité et sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives conformément à la directive 2023/34/UE du 16 juin 2013, art.3 & c.com.art.L123-16-1 modifié. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

## **ANNEXE**

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### ***Modalités pratiques d'application des règles comptables relatives aux actifs :***

La société ne dépassant pas, à la clôture de l'exercice, deux des trois seuils au moins, fixés à l'article L. 123-16 du Code de Commerce, elle a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME, et qui consistent essentiellement dans le maintien de l'amortissement selon la durée d'usage pour les immobilisations non décomposables.

En outre, l'entreprise n'a pas identifié d'immobilisation décomposable.

### ***Options prises dans le cadre de l'application des règles comptables :***

L'entité a décidé :

- en ce qui concerne les frais de constitution, de transformation, et de premier établissement, la comptabilisation en charges de l'exercice.

La société n'a pas formulé d'option sur les points suivants au titre desquels elle n'était pas concernée :

- les frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission,
- les coûts de développement,
- les composants de 2ème catégorie et les provisions pour grosses révisions,
- les droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur titres de participation et des titres de placement immobilisés,
- les droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations,
- les coûts d'emprunt liés à l'acquisition d'actif.

### **Informations générales complémentaires**

#### ***Immobilisations corporelles et incorporelles***

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, n'ont pas encore fait l'objet d'une option. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à

## ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Tant sur le plan comptable qu'au plan fiscal, les amortissements pour dépréciation sont calculés, sans considération de la valeur résiduelle, suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'usage.

En l'absence de décomposition :

- matériel de bureau & informatique de 2 à 5 ans

Lorsque l'entreprise dispose d'indices de perte de valeur concernant certains actifs, un test de dépréciation est effectué, il consiste à comparer la valeur nette comptable à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est-à-dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.

La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

### ***Stocks***

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti », pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Les travaux en cours sont valorisés en fonction de l'état d'avancement à la clôture de l'exercice au prix de vente déduction faite d'un abattement lié à notre contrat de prestation de service ainsi que d'un abattement supplémentaire de 5%.

Cette méthode simple d'application n'a pas d'incidence significative sur la valorisation des stocks compte tenu de leur rotation rapide.

### ***Créances***

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **Informations relatives au CICE**

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant 802 €uros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

## ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient donc en diminution des charges d'exploitation.

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

#### **Fonds commercial**

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments			Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	
Clientèle	20 276			20 276
Indemnité clientèle	744			744
Total	21 020			21 020

En application des dispositions de l'article 214-3 du Plan Comptable Général , l'entreprise a estimé que son fonds de commerce n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, n' a pas été amorti.

**Luc CHARLIER**

*Commissaire aux Comptes*

*Inscrit près de la Cour d'Appel de REIMS*

*1 bis, rue de Lorraine*

*08000 CHARLEVILLE-MEZIERES*

Téléphone : 03.24.56.30.90

Télécopieur : 03.24.56.20.64

**SAS CHAMPAGNE ARDENNE REVISION**

*18, rue Edmond Pierrot*

**08000 WARCQ**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2018**

**SAS CHAMPAGNE ARDENNE REVISION**

*18, rue Edmond Pierrot*

**08000 WARCO**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2018**

*A l'associée unique,*

**I. Opinion**

*En exécution de la mission qui m'a été confié par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société relatifs à l'exercice clos le 31 Août 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.*

*Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.*

**II. Fondement de l'opinion**

**Référentiel d'audit**

*J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.*

*Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.*

**Indépendance**

*J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> Septembre 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.*

### **III. Justification des appréciations**

*En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.*

*Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.*

### **IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associée unique**

*J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.*

*Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.*

### **V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

*Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.*

*Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.*

*Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Conformément à la possibilité ouverte aux micro-entreprises par l'article L. 123-16-1 du code de commerce, ces comptes ne comprennent pas d'annexe.*

**VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

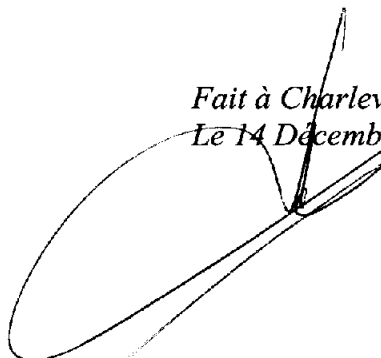
*Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.*

*Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.*

*Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.*

*Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.*

*Fait à Charleville-Mézières,  
Le 14 Décembre 2018.*

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

## ***ANNEXE : Description détaillée des responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes***

*Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.*

*En outre :*

*❖ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;*

*❖ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;*

*❖ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;*

*❖ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;*

*❖ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.*

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/08/2018 12			Exercice N-1 31/08/2017 12		
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Ecart N / N-1	
						Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	21 020		21 020	21 020		
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
	<b>Total II</b>	21 020		21 020	21 020		
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services	4 120		4 120	2 400	1 720	71.67
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	<b>Créances (3)</b>						
	Clients et comptes rattachés	209 015	17 982	191 033	140 823	50 210	35.65
	Autres créances	49 179		49 179	42 379	6 801	16.05
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	238 154		238 154	260 849	22 695	8.70	
Charges constatées d'avance (3)	2 833		2 833	2 713	120	4.42	
	<b>Total III</b>	503 301	17 982	485 319	449 163	36 156	8.05
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	524 321	17 982	506 338	470 183	36 156	7.69

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

21 507

ACR-ADC CABINET PIERQUIN

**BILAN PASSIF**

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice N</b>		<b>Exercice N-1</b>		<b>Ecart N / N-1</b>	
		<b>31/08/2018</b>	<b>12</b>	<b>31/08/2017</b>	<b>12</b>	<b>Euros</b>	<b>%</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital (Dont versé : 210 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	210 000		210 000			
	<b>Réserves</b>						
	Réserve légale	21 000		21 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	2 235		3 167	931	29.41	
	Report à nouveau						
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	13 846		19 069	5 223	27.39	
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	<b>Total I</b>	247 081		253 235	6 154	2.43	
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
<b>Total II</b>							
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques Provisions pour charges						
<b>Total III</b>							
<b>DETTES (I)</b>	<b>Dettes financières</b>						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	170 221		130 750	39 471	30.19	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
<b>Dettes d'exploitation</b>							
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 366		50 108	3 742	7.47		
Dettes fiscales et sociales	42 623		36 089	6 534	18.11		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	46			46			
<b>Comptes de Régularisation</b>	Produits constatés d'avance (1) <b>Total IV</b>	259 257		216 947	42 310	19.50	
	Ecarts de conversion passif (V)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	506 338		470 183	36 156	7.69		

COMPTES ANNEXES  
AU RAPPORT  
Luc CHAMBER  
Commissaire aux Comptes

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

259 257

216 947

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2018 12			Exercice N-1 31/08/2017 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	337 470		337 470	358 920		21 450	5.98
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	337 470		337 470	358 920		21 450	5.98
Production stockée			1 720	715		1 005	140.56
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			79			79	
Autres produits			2	11		10	84.77
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			339 271	359 646		20 376	5.67
<b>Charges d'exploitation (2)</b>							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			264 409	283 678		19 269	6.79
Impôts, taxes et versements assimilés			985	909		76	8.36
Salaires et traitements			40 624	34 739		5 884	16.94
Charges sociales			15 672	13 245		2 427	18.32
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			1	1		0	12.94
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			321 690	332 572		10 882	3.27
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			17 580	27 074		9 494	35.07
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

COMPTES ANNEXÉS  
 AU RAPPORT  
 Luc CHARRIERE  
 Commissaire aux Comptes

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/08/2018	12	31/08/2017	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	2 707		2 274		433	19.03
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>	<b>2 707</b>		<b>2 274</b>		<b>433</b>	<b>19.03</b>
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	1 368		1 135		234	20.59
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>	<b>1 368</b>		<b>1 135</b>		<b>234</b>	<b>20.59</b>
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	<b>1 339</b>		<b>1 140</b>		<b>199</b>	<b>17.48</b>
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>18 919</b>		<b>28 214</b>		<b>9 295</b>	<b>32.94</b>
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
<b>Total VII</b>						
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
<b>Total VIII</b>						
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	5 073		9 145		4 072	44.53
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>341 978</b>		<b>361 921</b>		<b>19 943</b>	<b>5.51</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>328 132</b>		<b>342 852</b>		<b>14 720</b>	<b>4.29</b>
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	<b>13 846</b>		<b>19 069</b>		<b>5 223</b>	<b>27.39</b>

COMPTES ANNEXÉS  
 AU RAPPORT  
 Lue CHARLES  
 Commissaire aux Comptes

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
 : Redevance de crédit bail immobilier  
 (3) Dont produits concernant les entreprises liées  
 (4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

## ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

# Règles et méthodes comptables

## ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

**De la SAS "Champagne Ardenne Révision" sis à WARCQ (08000), 18 rue Edmond Pierrot dont le secteur d'activité est l'exercice de la profession de Commissariat aux Comptes**

L'annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 506.338 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 337.470 Euros et dégageant un bénéfice de 13.846 € ont été établis selon les normes définies par les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du recueil reprenant l'ensemble des normes comptables en vigueur à la clôture de l'exercice ; ces normes comprennent les dispositions réglementaires issues du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, les règlements ultérieurs de l'ANC le modifiant & les dispositions infra-réglementaires issues des notes de présentation des règlements de l'ANC, des avis du CNC ainsi que de leur note de présentation, des recommandations du CNC et de l'ANC et, enfin, des communiqués, des prises de position et des notes d'information.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2017 au 31/08/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été établis par le Président de la société.

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

COMPTES ANNEXÉS  
AU RAPPORT  
Luc CHAILLET  
Commissaire aux Comptes

### Principes et conventions générales

Les principes d'établissement des comptes annuels ont été appliqués conformément aux hypothèses de bases :

- image fidèle,
- comparabilité et continuité de l'exploitation,
- régularité et sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives conformément à la directive 2023/34/UE du 16 juin 2013, art.3 & c.com.art.L123-16-1 modifié. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

## ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

#### *Modalités pratiques d'application des règles comptables relatives aux actifs :*

La société ne dépassant pas, à la clôture de l'exercice, deux des trois seuils au moins, fixés à l'article L. 123-16 du Code de Commerce, elle a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME, et qui consistent essentiellement dans le maintien de l'amortissement selon la durée d'usage pour les immobilisations non décomposables.

En outre, l'entreprise n'a pas identifié d'immobilisation décomposable.

#### *Options prises dans le cadre de l'application des règles comptables :*

L'entité a décidé :

- en ce qui concerne les frais de constitution, de transformation, et de premier établissement, la comptabilisation en charges de l'exercice.

La société n'a pas formulé d'option sur les points suivants au titre desquels elle n'était pas concernée :

- les frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission,
- les coûts de développement,
- les composants de 2ème catégorie et les provisions pour grosses révisions,
- les droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur titres de participation et des titres de placement immobilisés,
- les droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations,
- les coûts d'emprunt liés à l'acquisition d'actif.

### Informations générales complémentaires

#### *Immobilisations corporelles et incorporelles*

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, n'ont pas encore fait l'objet d'une option. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à

COMPTES ANNEXÉS  
AU RAPPORT  
Luc CHARRIER  
Commissaire aux Comptes

## ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Tant sur le plan comptable qu'au plan fiscal, les amortissements pour dépréciation sont calculés, sans considération de la valeur résiduelle, suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'usage.

En l'absence de décomposition :

- matériel de bureau & informatique

de 2 à 5 ans

Lorsque l'entreprise dispose d'indices de perte de valeur concernant certains actifs, un test de dépréciation est effectué, il consiste à comparer la valeur nette comptable à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est-à-dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.

La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

### **Stocks**

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti », pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Les travaux en cours sont valorisés en fonction de l'état d'avancement à la clôture de l'exercice au prix de vente déduction faite d'un abattement lié à notre contrat de prestation de service ainsi que d'un abattement supplémentaire de 5%.

Cette méthode simple d'application n'a pas d'incidence significative sur la valorisation des stocks compte tenu de leur rotation rapide.

### **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **Informations relatives au CICE**

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant 802 Euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

COMPTES ANNEXÉS  
AU RAPPORT  
Luc CHARLIER  
Commissaire aux Comptes

## ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient donc en diminution des charges d'exploitation.

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

#### Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments			Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	
Clientèle	20 276			20 276
Indemnité clientèle	744			744
Total	21 020			21 020

En application des dispositions de l'article 214-3 du Plan Comptable Général, l'entreprise a estimé que son fonds de commerce n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, n'a pas été amorti.

COMPTES ANNEXES  
AU RAPPORT  
Luc CHARLIER  
Commissaire aux Comptes

**« CHAMPAGNE ARDENNE RÉVISION »**  
**Société par actions simplifiée au capital de 210.000 Euros**  
**Siège social : 18 rue Edmond Pierrot, 08000 WARCQ**  
**348.931.577 RCS Sedan**

**EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE**  
**DU 30 DECEMBRE 2018**

**DECISION D'AFFECTION DU RESULTAT**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2018**

**DEUXIEME DECISION**

L'Associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 13.846,00 Euros comme suit :

Origine :

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 13.846,00 Euros,
- Autres réserves : 2.235,24 Euros,
- **Bénéfice distribuable : 16.081,24 Euros.**

Affectation :

- |  |                  |
|--|------------------|
| - la somme de 15.000,00 Euros<br>à titre de dividendes à l'Associé unique,<br>soit un montant de 6,00 Euros pour chacune des<br>2.500 actions composant le capital social, | 15.000,00 Euros, |
| - le solde, soit le montant de 1.081,24 € Euros,<br>au poste « Autres réserves » qui se trouve ainsi porté au<br>même montant,   | 1.081,24 Euros,  |

**Total égal au bénéfice distribuable de l'exercice..... 16.081,24 Euros.**

L'associé unique reconnaît avoir été informée que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,80% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,20%, soit une taxation globale de 30%, mais que de par sa qualité, l'Associée unique n'est pas concernée par ce prélèvement.

Le dividende sera mis en paiement, au siège social, à compter de ce jour.

Conformément à la loi, l'Associée unique prend acte que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

<u>Exercices</u>	<u>Dividendes</u>	
2014/2015	15.000 Euros	éligibles à l'abattement.
2015/2016	70.000 Euros	éligibles à l'abattement.
2016/2017	20.000 Euros	éligibles à l'abattement.

Certifié conforme,  
Le Président,  
**Jean-Bernard PIERQUIN :**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical stroke and a horizontal line extending to the right.